

COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 Mars 2016

Nombre de membres en exercice : **40**
Nombre de présents : **29**
Nombre de votants : **35**

Date de la convocation : 23 Mars 2016

L'an deux mille seize, le trente mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des Fêtes de CRAM-CHABAN sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Monsieur le Président accueille les membres présents.

Présents :

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
M. BOISSEAU, Mme BOUTET, délégués de Charron,
Mme BOIREAU, M. PARPAY, délégués de Courçon d'Aunis,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. LECORGNE, délégué suppléant de Longèves,
MM. JARDONNET, BODIN, MAITREHUT, Mme MAINGOT, délégués de Marans,
M. POUILLARD, délégué de Nuaillé d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
MM. PETIT, SUIRE, Mme GATINEAU, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, délégués de Villedoux.

Absents excusés : MM. TAUPIN, COLAS, CRETET, BLANCHARD, BOUJU, Mmes BRAUD, GUINET, GALLIOT, NICOL, VIVIER.

Absents : MM BELHADJ, BOUHIER.

Monsieur COLAS donne pouvoir à Monsieur BOISSEAU, Madame BRAUD donne pouvoir à Madame BOUTET, Madame GUINET donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Monsieur BOUJU donne pouvoir à Monsieur JARDONNET, Madame NICOL donne pouvoir à Monsieur POUILLARD, Madame VIVIER donne pouvoir à Monsieur PETIT.

Assistaient également à la réunion : M. BERTHE – Direction générale,

Mmes HELLEGOUARS, Administration Générale et GAUFFENIC, Finances.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement de l'Espace - PLUiH – Désignation des groupes de travail thématiques et présidence

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BODIN, Vice-président délégué qui expose que lors de la réunion du

Bureau Communautaire du 16 mars dernier et conformément aux dispositions de la charte de gouvernance du PLUI/H, adoptée lors de la conférence des Maires, différents groupes thématiques ont été validés.

Il rappelle que les groupes sont composés comme suit : Elus référents (communautaires et communaux), Agents CdC et Mairies, Représentants des personnes publiques associées et Etat, Bureau d'études et animés par un président de groupe.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- ⇒ Développement économique/commerce et tourisme,
- ⇒ Agriculture et ruralité,
- ⇒ Habitat et logement,
- ⇒ Transports/déplacements, équipements structurants (sportifs, culturels, services publics et voiries) et aménagement numérique,
- ⇒ Espaces naturels/forestiers, risques et paysage.

Lors de réunions préparatoires certains membres du Bureau ont fait acte de candidature pour prendre la présidence de ces ateliers et les animer.

- | | |
|---------------------|--|
| ✓ Monsieur FAGOT | Développement économique/commerce et tourisme, |
| ✓ Madame BOUTILLIER | Agriculture et ruralité, |
| ✓ Monsieur TAUPIN | Habitat et logement, |
| ✓ Monsieur BESSON | Transports/déplacements, ... |
| ✓ Madame GALLIOT | Espaces naturels/forestiers, risques et paysage. |

Monsieur le Président, suite à cet exposé, demande au Conseil de valider la composition des groupes de travail et procéder à la nomination des responsables chargés de les animer en fonction des propositions présentées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE**

De constituer les groupes de travail thématiques de la création du PLUI/H comme suit :

- ⇒ Développement économique/commerce et tourismePrésident : Monsieur FAGOT,
- ⇒ Agriculture et ruralitéPrésidente : Mme BOUTILLIER
- ⇒ Habitat et logement.....Président : Monsieur TAUPIN,
- ⇒ Transports/déplacements, équipements structurants (sportifs, culturels, services publics et voiries) et aménagement numériquePrésident : Monsieur BESSON,
- ⇒ Espaces naturels/forestiers, risques et paysagePrésidente : Mme GALLIOT.

Charge son Président de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

2. Finances - Pôle Nature – Modification régie

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 20 janvier 2014, le Conseil a validé la création d'une régie de recettes pour les activités dispensées au Pôle Nature du Marais Poitevin situé à Taugon.

Par délibération du 22 Mars 2016 le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire l'embarcadère de Bazoin qui est le prolongement des activités mises en place au pôle Nature. Il y a donc lieu de modifier les éléments initiaux de la régie en prévoyant son extension à l'encaissement des produits liés aux activités du nouveau site ainsi que l'utilisation de terminal carte bancaire.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de rattacher au Service Environnement-Tourisme de la Communauté, les activités qui seront dispensées sur le site de l'embarcadère de Bazoin. Celle-ci se déclinera en 2 sous régies, une pour chaque site.

Le Conseil communautaire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du 20 Janvier 2014 (CCom 020114-25) portant création d'une régie de recettes pour les activités du Pôle Nature du marais Poitevin,

Vu la délibération du 22 Mars 2016 (CCom 22032016-14) portant d'intérêt communautaire l'embarcadère de BAZOIN équipement rattaché au pôle Nature,

Vu en conséquence la nécessité de procéder à l'extension de la régie, initialement créée par la délibération du 20 Janvier 2014, à la gestion des produits générés par cet équipement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- De modifier à compter du 1^{er} Mai 2016 la régie de recettes du Pôle Nature comme suit :

Régie du service Environnement-Tourisme installée au siège de la Communauté, 113 route de La Rochelle à MARANS (17230) et qui fonctionnera à l'année. Elle se décomposera en 2 sous-régies de recettes dont les modalités de fonctionnement seront précisées dans chaque acte constitutif.

La régie encaissera les produits, entrées, inscriptions, y compris caution, pénalités prévus par délibérations connexes, relatifs aux :

- * Animations sur les sites y compris les activités nautiques et dérivées,
 - * Ventes d'objets souvenirs, carteries, livres et produits du terroir disponibles sur place,
- Ventes de produits déposés sous forme de convention de « dépôt-vente » par les partenaires référencés par le pôle.

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- * Numéraires,
- * Chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- * Chèques vacances,
- * Virements bancaires,
- * Cartes Bancaires.

Un compte de dépôt de fonds au Trésor sera ouvert au nom du régisseur es-qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Elles seront perçues contre remise à l'usager d'un reçu, ticket d'entrée, de formule assimilée ou factures.

Un fonds de caisse d'un montant de 150 € sera mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 3.000 €. Celui-ci sera tenu de verser au Trésorier de Courçon le montant de l'encaisse dès que celui-ci aura atteint le montant maximum et au minimum une fois par mois.

Le régisseur sera assujéti à un cautionnement dont le montant sera fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur et percevra une indemnité de responsabilité dont le taux sera également précisé dans l'acte de nomination.

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux sera précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ACTE que l'avis conforme du Trésorier est requis parallèlement à cette délibération.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération conformément aux dispositions de la Délibération du Conseil en date du 8 Juillet 2015 et notamment de la constitution des sous régies.

La délibération du 20 Janvier 2014 ci-dessus visée est abrogée au 1^{er} Mai 2016.

3. Finances -Pôle Nature – Ouverture du compte spécifique – Mode d'encaissement TPE

Monsieur le Président expose que suite à la délibération votée par le Conseil, question précédente, afin de permettre l'encaissement des produits des prestations qui seront proposées à la vente sur les sites du pôle Nature (Taugon et Bazoin) au moyen de carte bancaire via un terminal de paiement électronique, il faut procéder à l'ouverture d'un compte spécifique, compte de dépôt de fonds, auprès de la DDFIP.

Monsieur le Président sollicite le Conseil afin de l'autoriser à mettre en place ce dispositif et les facilités de paiement qui vont avec.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE de demander** à la Direction Départementale des Finances Publiques l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds Trésor, **de solliciter** l'adhésion au service DFT-NET, **de solliciter** l'adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire et **d'autoriser** son Président à procéder aux différentes démarches administratives (signatures de convention, désignation des mandataires, procuration, ...) techniques et financières en rapport avec la présente délibération.

4. Finances/Culture – Prise en charge hébergement artiste

Monsieur le Président donne la parole à Madame AMY-MOIE, Vice-présidente déléguée qui expose que dans le cadre de sa programmation culturelle votée en Conseil le 19 janvier dernier, la Communauté de Communes Aunis Atlantique organise un spectacle au Pôle Nature de Taugon « les marches inouïes » le 27 août 2016.

Selon la convention passée avec la compagnie, il est prévu la prise en charge de l'hébergement par la CdC sur deux périodes, en avril pour la préparation et en août pour le spectacle.

Cet hébergement s'effectuera par l'intermédiaire d'un logement sur le terrain municipal de Taugon pour un montant de 90 euros pour 3 nuits par période.

Madame AMY-MOIE demande au Conseil d'autoriser monsieur le Président à prendre en charge le règlement de l'hébergement de l'artiste pour un montant total de 180 euros TTC.

Le Conseil, vu la convention passée avec la Cie « LES THERESES » pour le spectacle « Les MARCHES INOUÏES » et notamment l'article 9 (hébergement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE de prendre** en charge l'hébergement de l'artiste pour les périodes de préparation et de représentation soit un montant total de 180 € et **charge** son Président de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Arrivée de Monsieur BOISSEAU et Madame BOUTET

5. Finances – Attributions de fonds de concours

Monsieur le Président expose au Conseil que les Communes de Marans et Villedoux ont sollicité un fonds de concours dans le cadre de différents projets pour l'année 2016.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, il vous est proposé de valider les projets suivants :

Commune de Marans	Passerelle piétonne coulissante	25.020,00 €
Commune de Villedoux	Liaison cyclo-pédestre	26.167,64 €

Concernant le projet de la Commune de Marans, le montant de l'opération est estimé à 160 000 € HT. Le montant sollicité par la commune dans le cadre du fonds de concours est de 25 020 €

Compte-tenu de l'enveloppe attribuée à la commune, de l'état de consommation de ladite enveloppe et que le montant sollicité représente moins de 50 % du reste à financer par la commune, la somme de 25 020 € peut être accordée.

Concernant le projet de la Commune de Villedoux, le montant de l'opération est estimé à 96 399,65 € HT. Le montant sollicité par la commune dans le cadre du fonds de concours est de 26 167,64 €

Compte-tenu de l'enveloppe attribuée à la commune, de l'état de consommation de ladite enveloppe et que le montant sollicité représente 50 % du reste à financer par la commune, il ne peut être attribué que la somme de 20 186,50 € La commune avec ce projet solde son enveloppe.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer les montants ci-dessus arrêtés.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Marans en date du 26 Janvier 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villedoux en date du 29 Février 2016,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu l'intérêt que présente ces opérations pour le développement économique, social et culturel de notre territoire,

Vu le budget 2016 et l'état des crédits restants à disposition pour les Communes concernées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE**

- D'attribuer à la Commune de Marans le fonds de concours suivant :

* Projet de travaux de réalisation d'une plateforme coulissante : 25 020 euros.

La somme demandée est inférieure à la moitié de la part de financement de la Commune.

- D'attribuer à la Commune de Villedoux le fonds de concours suivant :

* Projet de réalisation d'une liaison cyclo pédestre avec la Véloodyssée : 20 186,50 euros.

La somme demandée est inférieure à la moitié de la part de financement de la Commune.

- AUTORISE son Président à signer tous documents administratif, technique et financier en rapport avec cette délibération.

6. Finances – Compte administratif 2015 – Budget principal

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne, sur proposition de monsieur le Président, Monsieur POUILLARD, doyen, pour assurer **la présidence** lors de l'examen de cette question.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	820 603,99 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 136 880,23 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 069 999,51 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 941 580,36 €
Chapitre 66	Charges financières	87 927,74 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	€
Chapitre 68	Dotations amort. & provisions	175 827,26 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement, pour l'année 2015, s'élève à **6 232 819,09 €**

B) RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges	36 846,42 €
--------------	------------------------	-------------

Chapitre 70	Produits des services	88 584,05 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	5 064 294,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	2 262 889,99 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	89 257,96 €
Chapitre 76	Produits financiers	1,65 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	90 242,33 €
Chapitre 042	Op. d'ordre entre sections (transfert)	0,00 €

Le montant total des recettes de fonctionnement, pour l'année 2015, s'élève à **7 632 116,40 €**

Le Résultat reporté N-1 est égal à : 2 391 757,35 €

C) BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les économies réalisées sur les dépenses, ainsi que les recettes effectivement perçues, font apparaître un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté) de 1 399 297,31 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 13	Subv. Investissement	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts, dettes & assimilés	173 502,20 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 204	Subventions équipements organismes pub.	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	23 534,66 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	264 383,07 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Chapitre 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections (Sub transf)	0,00 €

Le montant total des dépenses d'investissement, pour l'année 2015, s'élève à : **461 419,93 €**

B) RECETTES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	32 448,76 €
Chapitre 13	Subventions d'équipement	310 514,05 €
Chapitre 138	Subventions d'équipement non transférables	1 495,69 €
Chapitre 16	Emprunts, dettes & assimilés	0,00 €
Chapitre 165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	58,28 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections (Amort.)	175 827,26 €
Chapitre 041	Opération patrimoniales(13258)	276,03 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	817 405,83 €

Le montant total des recettes d'investissement, pour l'année 2015, s'élève à : **1 338 025,90 €**

Le Résultat reporté N-1 est égal à : 168 804,17 €

C) RESTES A REALISER :

* Programme siège CDC (op. n°2005-1)

Dépenses

Chapitre 21	83 060 €
Chapitre 23	30 000 €

* Aménagements Espace (op. n°2007-2)

Dépenses

Chapitre 20	100 000 €
Chapitre 21	45 000 €
Chapitre 23	75 370 €

Recettes

Chapitre 13	4 000 €
-------------	---------

* Actions économiques & La Pénissière (op. n°2011-01)

Dépenses

Chapitre 23	40 130 €
-------------	----------

* Fonds de concours (op. n°2012-2)

Dépenses

Chapitre 20	200 422 €
-------------	-----------

* **Logements social/urgence (op. n°2014-01)**

Dépenses

Chapitre 21 51 200 €

Recettes

Chapitre 13 27 000 €

* **Voirie et réseaux (op. n°2015-01)**

Dépenses

Chapitre 21 2 966 €

* **Patrimoine Entretien (op. n°2015-02)**

Dépenses

Chapitre 23 53 270 €

* **Chinetterie (op. n°2015-03)**

Dépenses

Chapitre 23 27 000 €

* **Gymnase Marans (op. n°2015-05)**

Dépenses

Chapitre 23 14 367 €

* **Travaux Gymnase Courçon (op. n°2015-02)**

Dépenses

Chapitre 21 820 000 €

Recettes

Chapitre 13 490 970 €

D) BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La réalisation des dépenses s'élevant à 416 419,93 €, celle des recettes à 1 338 025,90 €, la section d'investissement de l'exercice 2015 affiche un résultat global d'exécution de 876 605,97 €

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POUILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultats propres à 2015	6 232 819,09	7 632 116,40	1 399 297,31
	Résultats n-1 reportés (Ligne 002 du BP/BS n)		2 391 757,35	2 391 757,35
	Résultat disponible			3 791 054,66
Section d'investissement	Résultats propres à 2015	461 419,93	1 338 025,90	876 605,97
	Solde n-1 reporté (Ligne 001 du BP/BS n)		168 804,17	168 804,17
	Solde global d'exécution			1 045 410,14
Restes à réaliser au 31/12	Fonctionnement			
	Investissement	1 542 785,00	521 970,00	- 1 020 815,00
Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser)		8 237 024,02	12 052 673,82	3 815 649,80

2° Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président étant sorti pour le vote :

Votants : 28 POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Débats : Monsieur Pelletier indique que, par principe, malgré que les délais légaux aient été respectés, il s'abstiendra. En effet, le volume des documents était très important et il n'a pas eu le temps d'évoquer ces questions avec ses conseillers.

Monsieur LUC explique qu'au vu du nombre de budgets, le principal + les 13 annexes, c'est toujours difficile de transmettre très en avance l'ensemble des documents.

Monsieur le Président répond qu'il prend note de cette observation et mentionne que les éléments, notamment fiscaux, sont envoyés aux collectivités très tardivement.

7. Finances – Affectation des résultats – CA 2015 – Budget principal

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2015 du Budget Principal, rappelle qu'en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats dudit compte.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 1 399 297,31 €

- constatant que la section d'Investissement du compte administratif du Budget Principal fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 1 045 410,14 €

un solde de restes à réaliser total de : - 1 020 815,00 €

Nécessitant un besoin de financement s'élevant à : 0 €

- vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 007 455 €

DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) : 0 €

> Report en section de fonctionnement (002) : 3 791 054,66 €

Votants : 35 POUR : 34 CONTRE : 00 ABSTENTION : 1

8. Finances – Compte administratif 2015 – Budgets annexes

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne, sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Jean-Claude POUILLARD, doyen, pour assurer la **présidence** lors de l'examen de cette question.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2015 des Budgets Annexes.

Environnement Déchets (M4)

Dépenses de fonctionnement : 2 274 564,71 €

Recettes de fonctionnement : 1 958 429,55 €

Résultat reporté : 199 037,43 €

Solde d'exécution : 316 135,16 €

Dépenses d'investissement y compris stocks : 0 €

Recettes d'investissement y compris stocks : 0 €

Solde : 0 €

Maisons de l'enfance

Dépenses de fonctionnement : 1 309 875,52 €

Recettes de fonctionnement : 1 309 875,52 €

Résultat reporté : 0,00 €

Excédent : 0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks : 43 908,96 €

Recettes d'investissement y compris stocks : 13 137,81 €

Déficit/excédent : 0,00 €

Solde : 30 771,15 €

Pôle Nature

Dépenses de fonctionnement : 119 808,11 €

Recettes de fonctionnement : 119 808,11 €

Résultat reporté : 0,00 €

Déficit/excédent : 0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks : 2 874,40 €

Recettes d'investissement y compris stocks : 0,00 €

Déficit/excédent reporté : 0,00 €

Solde : 2 874,40 €

Prodélec

Dépenses de fonctionnement :	60 500,00 €
Recettes de fonctionnement :	51 482,52 €
Résultat reporté :	14 102,19 €
Déficit/excédent :	- 9 017,48 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Zone d'activités Beauvallons

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	22 960,09 €
Résultat reporté :	- 88 255,77 €
Déficit/excédent :	22 960,00 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Déficit/excédent reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Ateliers Relais (Courçon)

Dépenses de fonctionnement :	274 482,58 €
Recettes de fonctionnement :	42 971,24 €
Résultat reporté :	6 734,13 €
Solde d'exécution :	- 231 511,34 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	66 033,17 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	244 266,20 €
Résultat reporté :	308 535,65 €
Solde :	178 233,03 €
Restes à réaliser Investissement Dépenses :	324 740,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	0,00 €
Solde :	- 324 740,00 €
Résultats cumulés :	- 378 018,31 €

Zone d'activités de Saint François

Dépenses de fonctionnement :	12 729,55 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	200 635,48 €
Solde :	- 12 729,55 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	25 592,23 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Déficit/excédent :	0,00 €
Solde :	- 25 592,23 €

Zone d'activités du Cerisier (Villedoux)

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	47 918,28 €
Résultat reporté :	70 250,93 €
Déficit/excédent :	47 918,28 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Déficit/excédent reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Zone d'activités commerciale de Charron

Dépenses de fonctionnement :	429 227,48 €
Recettes de fonctionnement :	334 866,42 €
Résultat reporté :	- 54 420,76 €
Déficit/excédent :	- 94 361,06 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	116 826,50 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	398 271,70 €
Déficit/excédent reporté :	- 796 512,14 €
Solde :	281 445,20 €
Restes à réaliser Investissement Dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	608 000,00 €
Solde :	608 000,00 €
Résultats cumulés :	795 084,14 €

Zone d'activités La Marina (Charron)

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Déficit/excédent :	0,00 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Ateliers relais (Zone d'activités du Cerisier Villedoux)

Dépenses de fonctionnement :	100,61 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	0,36 €
Déficit/excédent :	- 100,61 €
Dépenses d'investissement :	138 576,76 €
Recettes d'investissement :	150 000,00 €
Déficit/excédent reporté :	- 806 394,16 €
Solde :	11 423,24 €
Restes à réaliser Investissement Dépenses :	40 000,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	200 000,00 €
Solde :	160 000,00 €
Résultats cumulés :	171 322,63 €

Zone d'activités de Saint Ouen d'Aunis

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Déficit/excédent :	0,00 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Zone commerciale Ferrières- Saint Sauveur

Dépenses de fonctionnement :	6 330,82 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Déficit/excédent :	- 6 330,82 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POUILLARD, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 des différents budgets annexes dressés par Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats de chacun des budgets primitifs concernés et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice 2015,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite des dits comptes administratifs 2015, tels qu'exposés ci-avant,
- 2° Constate pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président étant sorti pour le vote :

Votants : 33 POUR : 32 CONTRE : 00 ABSTENTION : 1

9. Finances – Affectation des résultats – CA 2015 – Budgets annexes

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2015 des Budgets Annexes, propose aux membres du Conseil de Communauté, comme pour le compte administratif du budget principal, de procéder à l'affectation des résultats des budgets annexes de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Annexe Maison de l'Enfance

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0,00 €

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 30 771,15 €

un solde de restes à réaliser de : - 9 271,68 €

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 comportait une prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), de 46 540 €, **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2015.

Vu le Budget Annexe Pôle Nature

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0,00 €

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 8 242,66 €

un solde de restes à réaliser de : - 8 900,00 €

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 comportait une prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), de 6 000 €, **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2015.

Vu le Budget Annexe Prodélec

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de ce budget annexe qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 5 084,71 €

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 0,00 €

un solde de restes à réaliser de : 0,00 €

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2015. (report 002)

Vu le Budget Annexe des Ateliers Relais (Courçon)

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de - 224 777,21 €

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : + 486 768,68 €

un solde de restes à réaliser total de : - 324 740,00 €

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 ne comportait pas en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2015.

Vu le Budget Annexe de la zone de commerces de Charron

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de - 148 781,82 €

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 515 066,94 €

un solde de restes à réaliser total de : + 608 000 €

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2015.

Vu le Budget Annexe Ateliers relais Villedoux

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2015 de ce budget annexe qui présente un solde de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de - 100,25 €

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 794 970,92 €

un solde de restes à réaliser de : + 160 000 €

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015,

- considérant enfin que le budget 2015 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2015.

Votants : 35 POUR : 34 CONTRE : 00 ABSTENTION : 1

Monsieur le Président expose au Conseil, en complément de la délibération générale d'affectation des résultats que la section de fonctionnement du budget annexe Prodélec (panneaux photovoltaïques) est excédentaire depuis plusieurs exercices.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles R.2221-45 et R.2221-83, il est possible sous certaines conditions d'affecter l'excédent comptable de la section de fonctionnement d'un budget annexe au budget principal.

La section de fonctionnement dudit budget annexe étant excédentaire, il serait souhaitable de transférer au budget principal (en recettes), une partie de cet excédent pour l'exercice 2015 compte tenu que les besoins de financement de la section d'exploitation sont couverts et que ce budget annexe ne dispose pas de section d'investissement.

Le montant à affecter est de 50 000 €

Monsieur le Président sollicite l'avis du Conseil sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire,

Entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'excédent comptable constaté au Compte Administratif 2015 de la section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré **DECIDE d'affecter** en section de fonctionnement recettes du budget principal, la somme de 50 000 € correspondant à une partie de l'excédent de la section d'exploitation du budget annexe Prodélec.

Votants : 35 POUR : 34 CONTRE : 00 ABSTENTION : 1

10. Finances – Comptes de gestion du receveur 2015 – Budget principal et Budgets annexes

Monsieur le Président fait état de la transmission des comptes de gestion 2015 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique dressés par Monsieur MARAIS, comptable du Trésor.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes Environnement Déchets, Ateliers Relais Courçon), Maison de l'Enfance, Pole Nature, ZA Beauvallon et Prodélec, ZA Saint François, ZA des Cerisiers (Villedoux), ZC Charron, ZA La Marina (Charron), Ateliers relais Villedoux, ZA Saint Ouen, ZC Ferrières-Saint Sauveur.

les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

que les comptes de gestion de la Communauté de Communes Aunis Atlantique dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

11. Finances – Vote de la fiscalité 2016

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le débat d'orientation budgétaire a fait ressortir qu'un gel des taux de fiscalité est possible pour 2016 compte tenu des projets en cours de développement.

Cette hypothèse a donc été retenue et validée lors de la réalisation du projet de budget 2016.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du projet de budget 2016, il propose d'appliquer les taux suivants issus du calcul des services des Finances Publiques.

Taux de la CFE arrêté à : 22,50 %,

Taux des taxes « ménages » :	
Taxe d'habitation :	9,11 %,
Taxe foncier Bâti :	1,27 %,
Taxe foncier non bâti :	6,40 %.

Monsieur le Président demande au Conseil de voter les taux d'impositions proposés.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2016,
Vu l'état 1259 FPU de la FDL,
Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du Budget 2016 voté ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de VOTER pour l'année 2016 les taux suivants :

Taux de CFE à :	22,50
Taux de taxe d'habitation à :	9,11
Taux du foncier bâti à :	1,27
Taux du foncier non bâti à :	6,40

- d'autoriser son Président à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

12. Finances - Attributions de subventions

Monsieur le Président dans le cadre du vote du Budget Principal 2016, liste les différentes demandes de subventions examinées par les commissions concernées ainsi que par la commission des finances.

Il présente par enveloppe (le détail est intégré au document budgétaire voté ce jour) thématique les différentes subventions suivantes :

• Culture :	103.650 €
• Vie Sociale :	338.767 €
• Sports :	44.103 €
• Enfance Jeunesse :	286 012 €
• Autres :	14.500 €

Le Conseil Communautaire,
Entendu cet exposé,
Vu le document budgétaire et les tableaux détaillés des subventions, par enveloppe et associations bénéficiaires,

Après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions, **DECIDE** d'attribuer les subventions telles que détaillées dans le document budgétaire, **d'autoriser** son Président à signer les conventions d'objectifs ou d'encadrement pouvant être mises en place à cette occasion, et les crédits sont inscrits au Budget Principal 2016 – article 6574, 6281, 657641.

Débats : Monsieur Besson regrette que la semaine sportive prévue à Ferrières n'obtienne pas de subvention et précise que cette manifestation intéressera les jeunes de sa commune et de ses environs.

Monsieur PETIT convient que ce genre d'actions est susceptible d'être inclus dans le PEL. Il demande des compléments d'informations.

Madame AMY-MOIE précise que le projet est porté par la commune et le dossier n'était pas complet. Elle rappelle que le fait d'inviter les centres de loisirs à une manifestation ne peut pas constituer en soi son intérêt communautaire.

Monsieur VENDITTOZZI demande dans quel cadre la CdC adhère à Charente-Maritime Initiatives.

Monsieur GALLIAN répond que la CdC du Canton de Courçon adhère déjà à cette association, mais aucun des projets n'étaient éligibles. Aujourd'hui une entreprise a été accompagnée et d'autres pourraient être aidés, c'est pourquoi la CdC souhaite adhérer à CMI.

Concernant l'absence de certaines associations sportives dans le tableau, Madame AMY-MOIE précise que les associations peuvent déposer leurs demandes jusqu'au 30 septembre. Elle ajoute que le nombre de dossiers de demande a doublé par rapport à 2015.

13. Finances – Création Budget annexe Beauvallons II

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de retracer dans un budget annexe les opérations d'aménagement de la seconde tranche de la zone de Beauvallons afin d'avoir une lisibilité sur l'équilibre de ce projet. Il propose l'appellation Zone d'activités de **Beauvallons II**.

Ce budget sera assujéti à la TVA pour l'aménagement de terrains destinés à être vendus ce qui permettra de bénéficier de la récupération fiscale de TVA.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de créer ce budget annexe et d'opter pour l'assujettissement à TVA pour l'aménagement de terrains destinés à être vendus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DECIDE de créer** un budget annexe pour la zone d'activités de Beauvallons II et **opte** pour l'assujettissement à la TVA pour l'aménagement de terrains destinés à être vendus.

14. Finances – Vote du Budget principal 2016

Monsieur le Président, en coordination avec monsieur LUC, conseiller en charge des finances, présente au Conseil le projet de budget principal pour 2016.

Ce budget principal, tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	10 855 354,66 Euros.
Section d'investissement :	4 116 993,00 Euros.
Soit un total de :	14 972 347,66 Euros.

Ce budget est voté par nature et reprend le résultat du compte administratif 2015. Il rappelle aussi que le Conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires. De même sont intégrés dans le document budgétaire les attributions de subventions individualisées.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 544 800,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 297 500,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	2 087 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 364 321,80 €
Chapitre 66 - Charges financières	95 500,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations amortissements et provisions	0 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	200 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 027 432,86 €
Chapitre 042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	228 800,00 €

Recettes

Chapitre 013 - Atténuation de charges	20 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses	74 000,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 104 650,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	1 803 500,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	62 000,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	100,00 €
Chapitre 78 – Reprises sur amortissements & provisions	0,00 €
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 791 054,66 €
Chapitre 042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opérations en dépenses et recettes.

* Opérations financières

Dépenses :

Chapitre 27638 – Immo fin Etablis Publics :	601 571,00 €
Chapitre 1641 – Emprunts :	180 000,00 €
Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements	4 500,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues :	105 000,00 €
Chapitre 040 – Transfert entre sections :	0,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	11 200,00 €
Déficit d'exécution reporté :	0 €

Recettes :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	11 200,00 €
Chapitre 10 (F.C.T.V.A.) - Ressources propres ext. :	158 800,00 €
Chapitre 13 – Autres recettes financières	0,00 €
Chapitre 021 - Vir. venant de la Sect° de Fonct :	2 027 432,86 €
Chapitre 040 – Transfert entre sections (Amortissements) :	228 800,00 €
Chapitre 1068 - Excédent de Fonction. Capitalisé :	0 €
Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements	4 500,00 €

* Investissement non individualisé

Dépenses :	
Chapitre 214 – Const° sol d'autrui	50 000,00€
Les opérations mentionnent les restes à réaliser (RAR) et les nouvelles propositions.	
* Opérations non individualisées	
Dépenses :	
R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles	365 100,00 €
* Siège de la CDC (op. n°2005-1)	
Dépenses :	
Chapitre 20 – Autres Immo incorporelles	5 000,00 €
R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles	83 060,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	71 940,00 €
R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours	30 000,00 €
* Aménagement espace (op. n°2007-02)	
Dépenses :	
R.A.R - Chapitre 20 – Autres Immob. Corporelles	100 000,00 €
Chapitre 20 – Autres Immo incorporelles	19 630,00 €
R.A.R - Chapitre 21 - Immob. Corporelles	45 000,00 €
R.A.R - Chapitre 23 - Immob. En cours	75 370,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	7 200,00 €
Recettes :	
R.A.R - Chapitre 13 – Subventions	4 000,00 €
* Actions économiques et La Pénissière (op. n°2011-01)	
Dépenses :	
Chapitre 21 - Immob. Corporelles	100 000,00 €
R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours	40 130,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	359 870,00 €
* Fonds de concours (op. n°2012-02)	
Dépenses :	
R.A.R. - Chapitre 2041 – Bat Installations/Subv. équipement organismes pub	200 422,00 €
Chapitre 2041 – Bat Installations	200 000,00 €
* Logements social/urgence (op. n°2014-01)	
Dépenses :	
R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles	51 200,00 €
Chapitre 21 - Immob. Corporelles	800,00 €
Recettes :	
Chapitre 13 – Subventions	27 000,00 €
* Travaux Gymnase Courçon (op. n°262)	
Dépenses :	
R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles	820 000,00 €
Recettes :	
R.A.R. - Chapitre 13 – Subventions	490 970,00 €
Chapitre 13 – Subventions	118 880,00 €
* Voirie/Réseaux (op. n°2015-01)	
Dépenses :	
R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles	2 966,00 €
Chapitre 21 – Immob. Corporelles	17 034,00 €
* Patrimoine - Entretien (op. n°2015-02)	
Dépenses :	
Chapitre 21 - Immob. Corporelles	6 730,00 €
R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours	53 270,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	110 000,00 €
* Chinetterie (op. n°2015-03)	
Dépenses :	

R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours	27 000,00 €
Chapitre 23 – Constructions	173 000,00 €

* **Gymnase Marans (op. n°2015-05)**

Dépenses :

R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours	14 367,00 €
Chapitre 23 – Constructions	185 633,00 €

Le Conseil Communautaire,

Entendu les exposés du Président et du conseiller chargé des Finances,

Vu les documents présentés et après en avoir délibéré **DECIDE d'adopter** le budget principal 2016 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	10 855 354,66 Euros,
Section d'investissement :	4 116 993,00 Euros.

Votants : 35 POUR : 30 CONTRE : 00 ABSTENTIONS : 5

15. Finances – Vote des Budgets annexes 2016

Monsieur le Président, en coordination avec monsieur LUC, conseiller en charge des finances, présente au Conseil les projets des budgets annexes pour 2016.

Budget Environnement-Déchets.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 437 300 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 254 300,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	103 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	50 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	30 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 €

RECETTES

Chapitre 70 – Prestations	2 338 897,73 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	98 402,27 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **des Maisons de l'Enfance.**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 400 907,83 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	216 810,00 €
Chapitre 012 – Charges personnel, frais assimilés	1 125 105,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	3 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 €
Chapitre 023 – Virement entre section	55 992,83 €

RECETTES

Chapitre 013 – Atténuations de charges	5 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	175 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations participations	720 188,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	500 719,83 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	0 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

55 992,83 €

DEPENSES

R.A.R. - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2 670,00 €
R.A.R. - Chapitre 21– Immobilisations corporelles	6 601,68 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	15 950,00 €
Chapitre 001 – Résultat reporté	30 771,15 €

RECETTES

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçus	0 €
Chapitre 021 – Virement entre section	55 992,83 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe du **Pôle Nature**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

357 676,66 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	52 984,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	192 200,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	0 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0 €
Chapitre 023 – Virement entre section	112 492,66 €

RECETTES

Chapitre 013 – Atténuations de charges	0 €
Chapitre 70 – Produits des services	64 500,00 €
Chapitre 74 – Dotations participations	80 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	213 176,66 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	0 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

112 492,66 €

DEPENSES

R.A.R. - Chapitre 21– Immobilisations corporelles	8 900,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	95 350,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 001 – Résultat reporté	8 242,66 €

RECETTES

Chapitre 021 – Virement entre section	112 492,66 €
---------------------------------------	--------------

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **Prodélec** (photovoltaïque).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

55 084,71 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 084,71 €
Chapitre 67 – Reversement excédent	50 000,00 €

RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services	50 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	5 084,71 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Ensuite, monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **Ateliers Relais** (zone d'activités intercommunale des Cerisiers à Villedoux).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

34 100,25 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	600,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 040 - Amortissements	0 €
Chapitre 023 – Virement entre section	33 400,00 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	0 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	34 100,25 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

834 970,92 €

DEPENSES

R.A.R. - Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	40 000,00 €
Chapitre 001 – Résultat reporté	794 970,92 €

RECETTES

R.A.R - Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçus	200 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées	601 570,92 €
Chapitre 040 – Amortissements immo	0 €

Chapitre 021 – Virement entre section

33 400,00 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe des **Ateliers Relais** (Courçon).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

579 900 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	116 122,79 €
Chapitre 66 - Charges financières	25 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 €
Chapitre 042 – Opérat° d'ordre de transfert entre section	214 000,00 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	224 777,21 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	0 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	42 900,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	260 000,00 €
Chapitre 042 – Opérat° d'ordre de transfert entre section	277 000,00 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	0 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

700 768,68 €

DEPENSES

Chapitre 16 - Emprunts	60 528,68 €
RAR – Chap 23 -Opération n°23 Boulangerie CRAM CHABAN	14 740,00 €
RAR – Chap 23 -Opération n°24 Atelier Cuisine	260 000,00 €
Chap 23 - Opération n°24 Atelier Cuisine	33 000,00 €
RAR – Chap 23 -Opération n°27 Pépinières	50 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	5 500,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 000,00 €

RECETTES

Chapitre 001 – Excédent reporté	486 768,68 €
Chapitre 040 – Opérat° d'ordre de transfert entre section	214 000,00 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **de la zone de Beauvallons**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

405 000 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	0 €
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	339 704,32 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	65 295,68 €

RECETTES

Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	0 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	405 000,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Ensuite, monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la zone d'activités intercommunale de **Saint Francois**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 090 347,73 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	321 500,00 €
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante	0,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	11 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 023 – Virement entre section	187 916,29 €
Chapitre 042 – Variation des encours	558 931,44 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	11 000,00 €

RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services, ventes	558 931,44 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	0 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	332 510,36 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	11 000,00 €
Chapitre 002 – Résultat antérieur reporté	187 905,93 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **746 847,73 €**

DEPENSES

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	88 738,53 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	332 510,36 €
Chapitre 001 – Résultat reporté	325 598,84 €

RECETTES

Chapitre 021 – Virement entre section	187 916,29 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 931,44 €

Ensuite, monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone d'activités intercommunale des Cerisiers** (Villedoux).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **360 686,79 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	0 €
Chapitre 042 – Variation des encours	360 686,79 €

RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	84 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	158 517,58 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	0 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	118 169,21 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **360 686,79 €**

DEPENSES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Chapitre 001 – Résultat reporté	360 686,79 €

RECETTES

Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées	0 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 686,79 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone d'activités intercommunale de Saint Ouen**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **166 500 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	158 000 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 000 €
Chapitre 042 – Variation des encours	2 500 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 000 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	0 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	2 000 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	3 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	158 500 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **158 500 €**

DEPENSES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 500 €
---	-----------

RECETTES

Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées	156 000 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone commerciale intercommunale de Charron**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **262 181,82 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 400 €
--	----------

Chapitre 66 - Charges financières	23 000 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	80 000 €
Chapitre 002 - Déficit reporté	148 781,82 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	0 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	262 181,82 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **688 000 €**

DEPENSES

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	50 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	69 653 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	50 000 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	3 280,06 €
Chapitre 001 - Déficit reporté	515 066,94 €

RECETTES

R.A.R - Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçus	608 000 €
R.A.R. - Chapitre 16 – Subventions d'investissement reçus (1687)	0 €
Chapitre 024 – Produits des cessions d'immob	0 €
Chapitre 040 – Amortissements	80 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone d'activités intercommunale de Ferrières - Saint Sauveur.**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **606 330,82 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	300 000 €
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	20 000 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 042 – Variation des encours	280 000 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €
Chapitre 002 - Déficit reporté	6 330,82 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	280 000 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	20 000 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	306 330,82 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **306 330,82 €**

DEPENSES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 330,82 €
---	--------------

RECETTES

Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées	26 330,82 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la zone d'activités marines « **La Marina** » (Charron).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **700 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	700 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 002 - Déficit reporté	0 €

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	0 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	700 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **10 000 €**

DEPENSES

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	10 000 €
---	----------

RECETTES

Chapitre 16 – Emprunt/autres	10 000 €
Chapitre 001 – Résultat reporté	0 €

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **de la zone de Beauvallons II.**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

164 000 €

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	164 000 €
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	0 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 €
Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté :	0 €

RECETTES

Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	0 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	164 000 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

164 000 €

DEPENSES

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	164 000 €
---	-----------

RECETTES

Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées	164 000 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €

Le Conseil Communautaire,

Entendu les exposés du Président et du conseiller chargé des Finances,

Vu les documents présentés et après en avoir délibéré **DECIDE**

- d'adopter le budget annexe **Environnement Déchets** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	2 437 300 €
Section d'investissement :	0 €
- d'adopter le budget annexe **Maisons de l'Enfance** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	1 400 907,83 €
Section d'investissement :	55 992,83 €
- d'adopter le budget annexe **Pôle Nature** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	357 676,66 €
Section d'investissement :	112 492,66 €
- d'adopter le budget annexe **Prodélec** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	55 084,71 €
Section d'investissement :	0 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Ateliers Relais** (zone du Cerisier Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	34 100,25 €
Section d'investissement :	834 970,92 €
- d'adopter le budget annexe **Ateliers Relais (Courçon)** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	579 9000 €
Section d'investissement :	700 768,68 €
- d'adopter le budget annexe **Zone de Beauvallon** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	405 000 €
Section d'investissement :	0 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint François** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	1 090 347,73 €
Section d'investissement :	746 847,73 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Cerisiers** (Aménagement Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	360 686,79 €
Section d'investissement :	360 686,79 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint Ouen d'Aunis** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	166 500 €
Section d'investissement :	158 500 €
- d'adopter le budget annexe de la zone commerciale de **Charron** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	262 181,82 €
Section d'investissement :	688 000,00 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Ferrières - Saint Sauveur** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	606 330,82 €
Section d'investissement :	306 330,82 €
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités marines « **La Marina** » qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- | | |
|-----------------------------|----------|
| Section de fonctionnement : | 700 € |
| Section d'investissement : | 10 000 € |
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Beauvallons II** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
- | | |
|-----------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 164 000 € |
| Section d'investissement : | 164 000 € |
- d'autoriser son Président à demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites aux différents budgets annexes, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi qu'au titre des fonds structurels, des fonds Etat.

Votants : 35 POUR : 30 CONTRE : 00 ABSTENTIONS : 5

Débats : Concernant le Budget Maison de l'Enfance, il paraît important à Monsieur VENDITTOZZI de préciser que si l'action enfance coûte à la collectivité c'est dans l'intérêt des familles. C'est un choix politique de rendre ce service à la population. Monsieur le Président ajoute que c'est un budget qui ne peut pas s'équilibrer. Les charges de personnel représentent 1 125 000 euros soit le plus gros poste budgétaire de ce budget, pour plus de 30 agents. Il souligne l'importance de la politique ambitieuse en matière sociale de la CdC dans le choix d'avoir 4 maisons de l'enfance sur le territoire. Monsieur VENDITTOZZI ajoute que la CdC a la chance d'avoir 4 outils très récents, très performants. Le territoire se compose d'habitants très jeunes et l'enfance est une des priorités de la collectivité. Madame SINGER suggère, en matière de communication, de calculer le prix moyen d'une heure de garde et de le comparer à celui payé par les familles qui pourraient alors se rendre compte de l'effort de la collectivité.

16. Adhésion à la Fondation de l'Université

Monsieur le Président expose que la Fondation de l'Université de La Rochelle a pour vocation de collecter des fonds et ressources destinés à soutenir des activités d'intérêt général et à but non lucratif de l'Enseignement Supérieur.

Il précise la place de l'entreprise au sein de l'Université et les actions menées en matière de formation et sur l'insertion professionnelle des diplômés. La fondation universitaire est un outil privilégié de rapprochement entre les acteurs du territoire, université, entreprises et collectivités. Elle bénéficie d'apports financiers de ses membres pour décider d'actions à mener dans des domaines définis au préalable comme la recherche et l'innovation par exemple.

Monsieur le Président souhaite développer un partenariat privilégié avec l'Université de La Rochelle, flécher la participation financière de la Communauté vers des actions spécifiques qui seront déterminées dans une Convention Cadre de Partenariat.

Monsieur le Président propose de réserver 20 000 euros à ce partenariat.

Le Conseil Communautaire

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Document Budgétaire 2016,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE d'adhérer** à la Fondation de l'Université de La Rochelle, **que** l'apport de la Communauté de Communes s'élève à 20 000 € **de désigner** son Président ou son représentant pour siéger aux différentes instances et **charge** son Président de prendre toutes dispositions administratives, notamment la signature de la convention cadre et financières, pour la mise en œuvre de la présente décision.

17. Administration générale – Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire

Lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau à chaque utilisation.

Décisions du 16 mars 2016 :

- ↪ Tarifs boutique du Pôle nature 2016 (voir document joint).
- ↪ Tarifs Animations / Prestations du Pôle nature 2016 (voir document joint).
- ↪ Constitution des groupes de travail thématiques du PLUiH :
 - ❖ Développement économique/Commerce et Tourisme,
 - ❖ Agriculture et ruralité,
 - ❖ Habitat et logement,
 - ❖ Transports/déplacements, équipements structurants (sportifs, culturels, services publics et voiries) et aménagement numérique,
 - ❖ Espaces naturels/forestiers, risques et paysage.
- ↪ Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le Marché concernant la réalisation d'un schéma de développement économique.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

18. Informations et questions diverses

AGENDA PREVISIONNEL (sous réserve) :

▶ 30-03 CONSEIL COMMUNAUTAIRE (budget)	18h30 – Salle Fêtes – Cram-Chaban
▶ 31-03 COMMISSION VIE SOCIALE	18h30 – Mairie de St Jean de Liversay
▶ 05-04 COMMISSION DEV ECONOMIQUE	18h30 – Mairie de Courçon
▶ 06-04 BUREAU COMMUNAUTAIRE	18h30 – Lieu à définir
▶ 20-04 BUREAU COMMUNAUTAIRE	18h30 – Lieu à définir
▶ 11-05 CONSEIL COMMUNAUTAIRE	18h30 – Salle de l'Envol - Longèves
▶ 01-06 BUREAU COMMUNAUTAIRE	18h30 – Lieu à définir
▶ 22-06 CONSEIL COMMUNAUTAIRE	18h30 – Salle des Fêtes – Nuillé d'Aunis

Monsieur BESSON indique qu'il y a toujours des problèmes de ramassage des OM. Les poubelles renversées ne sont pas collectées et les déchets ne sont pas ramassés.

Monsieur BOISSEAU répond qu'il l'a également constaté. Il rappelle ce qui a été évoqué lors de la réunion de Bureau avec Cyclad et l'investissement coûteux que peut représenter l'aménagement des bacs jaunes (lestage ou dispositif de fermeture).

Monsieur BESSON évoque le temps passé par son agent et le coût de la redevance. Il estime qu'il y a moins de services qu'avant la conteneurisation.

Monsieur BOISSEAU s'interroge sur la possibilité d'investir 300 000 euros de fermetures automatisées pour ne plus revenir sur cette problématique à chaque réunion.

Madame SINGER demande comment sont équipées les autres collectivités.

Monsieur BOISSEAU répond que la CdC est la première collectivité à mettre en place la conteneurisation sur le territoire Cyclad. Il reste attentif à ce qui sera installé dans les autres territoires.

Madame Valérie AMY-MOIE évoque la demande de la commune de Marans de retirer, sur le réseau social Facebook de la CdC, une information communiquée par et pour une association Marandaise. Celle-ci est soutenue financièrement par la Commune de Marans mais qu'elle avait eu une subvention en 2015. Elle ajoute à l'attention des associations marandaises qui ne sont pas subventionnées par la CdC, qu'elles ne doivent pas être surprises de ne pas être publiées sur la page Facebook d'Aunis Atlantique car c'est à la demande du Maire de Marans.

Monsieur JARDONNET indique qu'il s'agit d'un quiproquo. Cette démarche était à destination des associations non subventionnées par la CdC. Le but est que la CdC prenne en compte uniquement les informations données par la Mairie de Marans.

Monsieur le Président évoque le message du Maire qui a demandé de retirer la publication faite sur notre page parce que la CdC n'était pas partenaire de cette association et que c'était communal.

Monsieur MAITREHUT, délégué CdC auprès de Cyclad, déplore son absence à la réunion du Bureau communautaire où Cyclad était présent.

Monsieur le Président répond qu'il est le seul délégué CdC auprès de Cyclad qui n'est pas Maire et qu'il sera vigilant à l'avenir à ne pas l'oublier.

Monsieur PETIT rend hommage à Monsieur MAITREHUT pour son assiduité aux réunions de Conseils syndicaux de Cyclad.

Monsieur GALLIAN rappelle que le 1^{er} et 2 avril se déroulera le Carrefour des entreprises aunisiennes organisé par les Clubs d'entreprise du territoire et soutenu par la CdC.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 40.

Affichage le 27 Avril 2016

Le Président
Jean-Pierre SERVANT